



PRÉFÈTE DE LOT-ET-GARONNE

**Direction Départementale
des Territoires de Lot-et-
Garonne**

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DU
LOT
MAIRIE
47260 CASTELMORON SUR LOT**

**Service de la Police de
l'Eau et des Milieux
Aquatiques de Lot-et-
Garonne**

Dossier suivi par :
Sylvain VALLET

Mèl : sylvain.vallet@lot-et-garonne.gouv.fr

Tél. : 05 53 69 34 34
Fax : 05 53 69 34 65

Objet : DIG comportant une demande d'Autorisation environnementale au titre des articles L181-1 et suivants code environnement

DIG Lède

Accusé de réception au guichet unique de l'eau.

Réf. : 47-2018-00448

AGEN, le 21 Décembre 2018

Monsieur le Président,

Après analyse de la liste des pièces fournies à l'appui de votre demande et en application de l'article R181-16 du code de l'environnement, j'accuse réception de votre demande de DIG comportant une demande d'autorisation environnementale au titre du code de l'environnement, concernant l'opération suivante :

DIG de la Lède

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- date de réception du dossier au guichet unique : 20 Décembre 2018
- numéro d'enregistrement au guichet unique : **47-2018-00448**
- date de l'accusé de réception du dossier complet : 21 Décembre 2018. Cette date engage officiellement le dossier dans les étapes d'instruction.

Votre dossier s'inscrit dans la procédure d'autorisation environnementale mise en œuvre dans le cadre de la simplification administrative.

Au vu de votre demande de DIG avec autorisation environnementale, les procédures traitées dans le cadre de votre dossier sont les suivantes :

- autorisation loi sur l'eau

Votre dossier a été transmis au service de police de l'eau de la Direction Départementale des Territoires de Lot-et-Garonne qui est chargé de coordonner l'instruction de ce dossier, dont l'adresse est rappelée en pied de ce courrier, et se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Enfin, je vous rappelle qu'il vous est interdit de débiter les travaux avant la fin de l'instruction de votre dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet et par délégation
Madame le Chef de service



Johanne PERTHUISOT

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier, à défaut auprès de la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer.